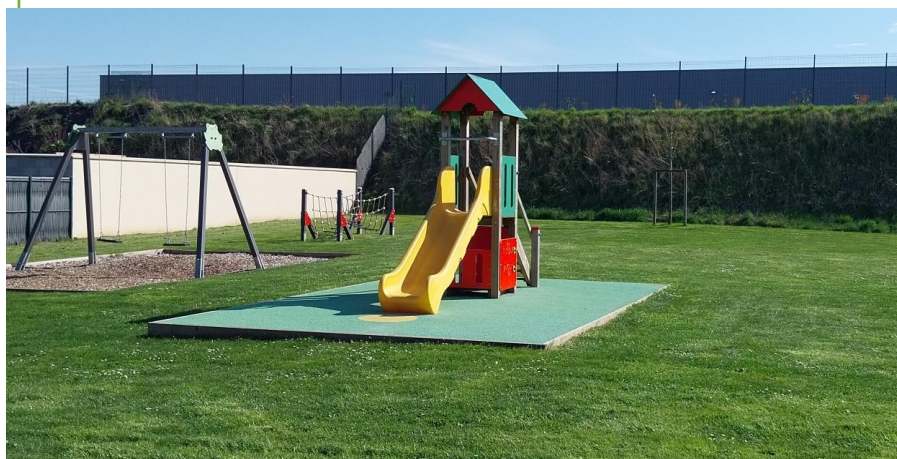




VIVRE À LIMOGES-FOURCHES

Votre magazine d'informations municipales

Edition n° 39 - Mai 2025



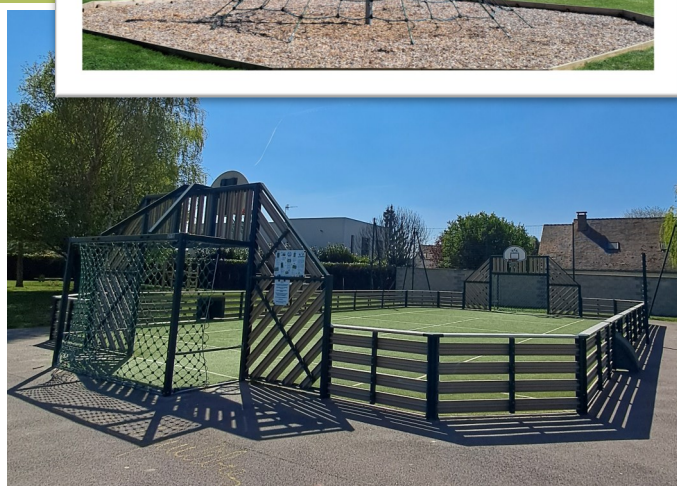
AIRE DE JEUX DU PARC



AIRE DE JEUX DE
L'ECOLE LES MERISIERS



AIRE DE JEUX DE FOURCHES



AIRE DE JEUX DE LIMOGES-FOURCHES

SOMMAIRE

La sécurité

Les finances communales 2024/2025

Le Sivom du Brasson et les écoles

Investissements 2025

Croix-Rouge Sur Roues

Sécurité : les bons réflexes pour protéger son domicile

Chiens. Procédure en cas de morsure

Je m'inscris sur les listes électorales

CAMVS : Arrêtons les violences

CAMVS : Rénovation énergétique

CAMVS : Sportez-vous bien avec Sport Passion

CAMVS : Ciné Plein Air

Le repas des aînés (18/01/2025)

La soirée crêpes/cinéma (01/03/2025)

Opération Nature Propre (15/03/2025)

Formation aux gestes de 1^{ers} secours (08/03/2025)

La soirée loto (22/03/2025)

La sortie Astérix (14/04/2025)

La chasse aux œufs (21/04/2025)

Motricité des tous petits de la Maison



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi		14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h	14 h - 16 h
Vendredi		14 h - 16 h
Samedi	11 h 30 - 12 h 30 (permanence des élus)	

Tél : 01 64 38 87 08

Email : mairie@limogesfourches.fr

Site internet : www.limogesfourches.fr

Pensez à installer l'application panneau pocket sur votre smartphone



18 mai 2025

Brocante

7 juin 2025

Sortie accrobranche

7 juin 2025

Soirée rock blues jazz à 20 h, salle polyvalente (gratuit)

28 juin 2025

Fête du village et ciné plein air

6/7 septembre 2025

Air Legend 2025

28 septembre 2025

La Rando du Val de Seine



Fête du village!





La sécurité



La sécurité est la préoccupation majeure des maires. Pour eux, le sujet est important et prioritaire. Ils doivent lutter contre l'insécurité.

C'est une obligation légale, par le pouvoir de police administrative et judiciaire, qui leur est conféré. C'est donc un enjeu majeur.

Concrètement à Limoges-Fourches, comment la sécurité est-elle organisée ?

- ⇒ **Les caméras vidéo protection** sont au nombre de 23. Elles couvrent la totalité de la commune et sont très utiles à la Gendarmerie, en cas d'enquêtes diligentées par le Procureur de la République. L'enregistrement se fait dans une salle sécurisée. Les données y sont conservées pendant 30 jours.
- ⇒ **L'éclairage diurne** est permanent, alors que de nombreuses communes coupent l'éclairage public de minuit à 5 heures.
- ⇒ **La sécurité routière :**
 - limitation à 30 km/h sur toute la commune,
 - installation de chicanes, écluses, plateaux transversants et coussins berlinois,
 - éclairage des principaux passages piétons,
 - une voie verte (piétons – cycles) entre Limoges-Fourches et Fourches,
 - la mise aux normes de la largeur des trottoirs (quand cela est réalisable),
 - des arrêts de bus normalisés avec un abri,
 - l'éclairage du rond-point RD 619/RD 35,
 - l'adhésion à la police intercommunale armée. Elle intervient jour et nuit et vient en complément de la Gendarmerie Nationale,
 - les citoyens vigilants, qui sont au nombre de 4. Ils assurent le lien entre la Mairie et les habitants des quartiers.
- ⇒ **L'entretien des voies communales** avec un balayage régulier des caniveaux.
- ⇒ **Les jeux d'enfants** sont contrôlés régulièrement.
- ⇒ **Le RGPD** (Règlement Général de Protection des Données). Il encadre le traitement des données personnelles. Le secrétariat de la mairie en assure le suivi.

Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous avez des idées à partager pour améliorer encore la sécurité de notre village, n'hésitez pas à les partager. Je serai à votre écoute. La sécurité n'est-elle pas aussi un droit et un devoir pour chaque citoyen ?!!!!

Le Maire,
Philippe CHARPENTIER



Les finances communales 2024/2025

RÉSULTATS 2024

L'excédent de clôture s'élève à 335 871 € soit en retrait de 105 387 € comparé à celui de 2023, principalement en raison des restes à réaliser constatés à la clôture de ce dernier.

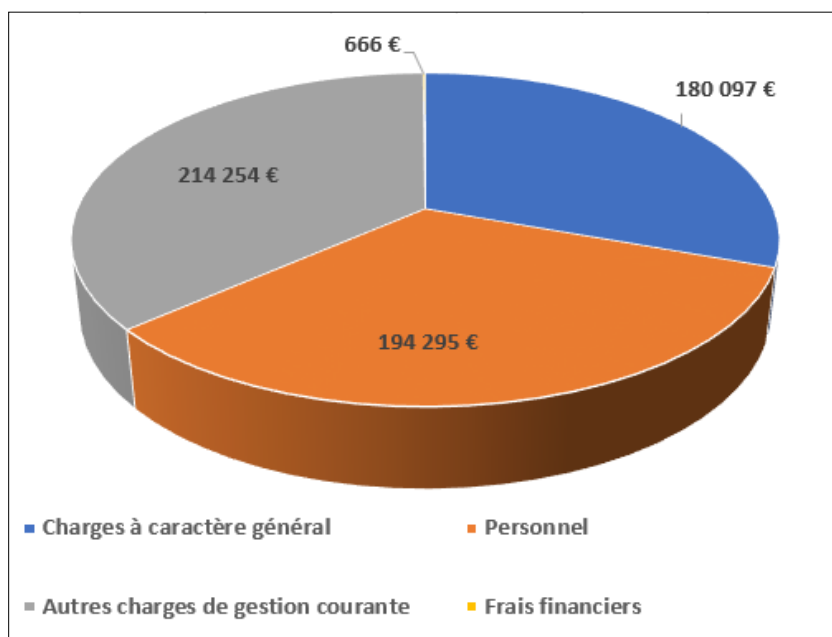
L'exercice 2024 peut se caractériser en outre :

- par la poursuite d'un fort programme d'investissements à hauteur de 345 919 €, soit 532 € par habitant,
- par la maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement,
- par la poursuite de la baisse de l'endettement qui représente, fin 2024, 1,24 année de Capacité d'Autofinancement Brute, résultat vertueux au regard des critères édictés par le Trésor Public,
- par la stabilité de la dotation au Sivom du Brasson pour cette année 2024 encore, sachant que l'impact des coûts relatifs à l'extension de l'école des Quatre Chemins commencera à peser sur une partie de l'exercice 2025,
- même en diminution, la CAF nette demeure positive et s'élève à 66 302 €.

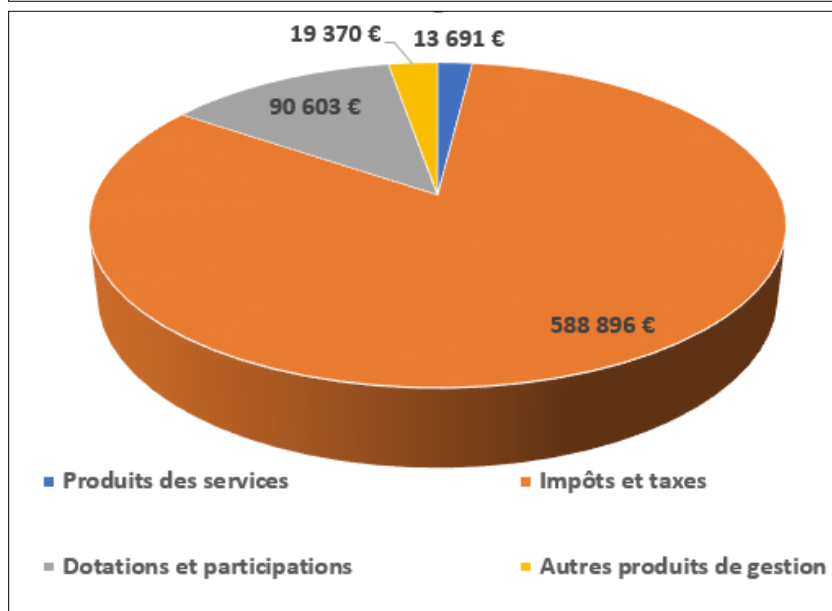
La section de fonctionnement

Les dépenses ont été de 651 536 €, soit inférieures de 20 % environ au budget primitif.

Elles se répartissent (hors opérations de régularisation) principalement de la manière suivante :



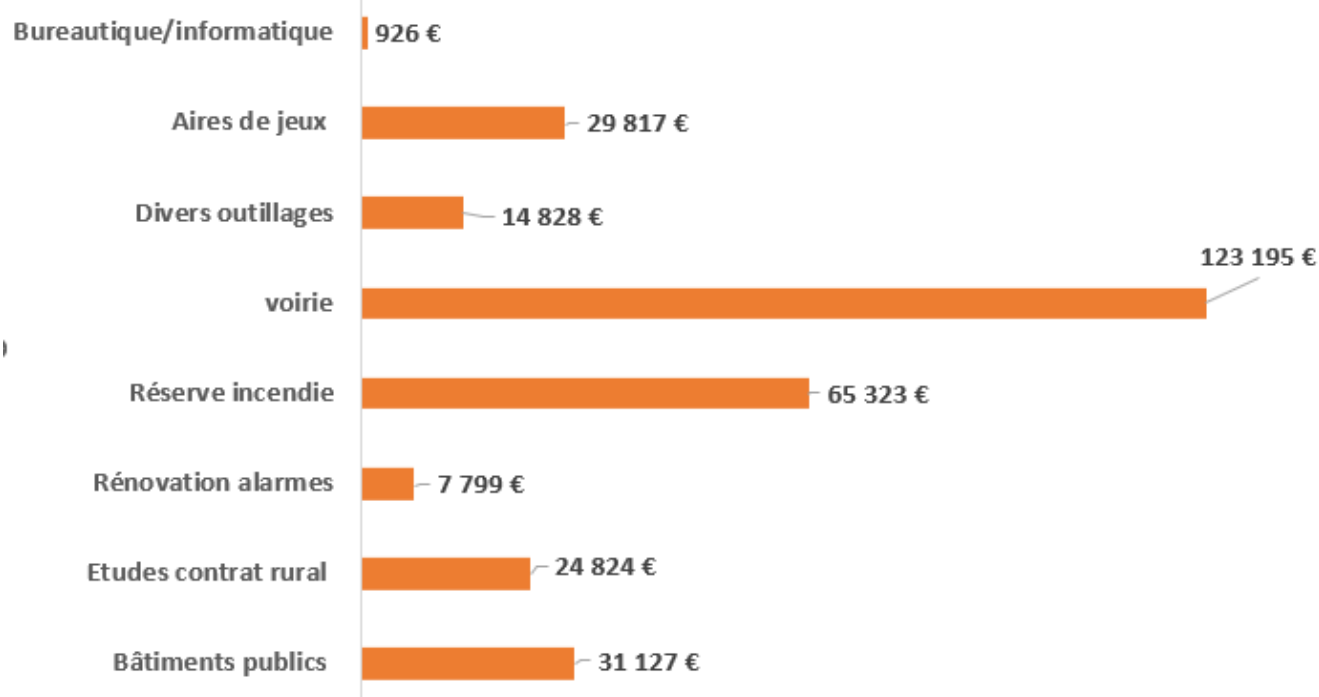
Les recettes se sont élevées à 713 574 €, inférieures au budget primitif. Elles se répartissent principalement ainsi :





La section d'investissement

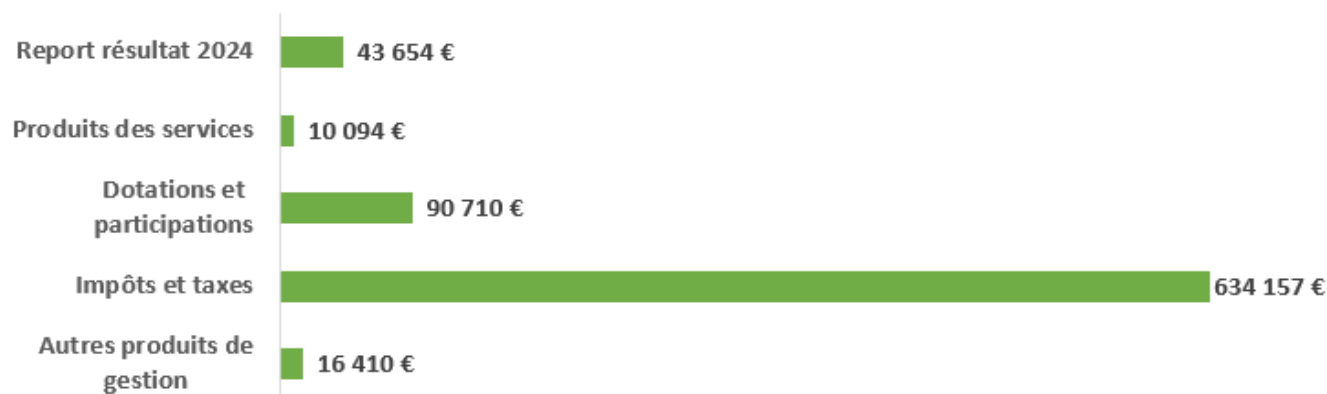
Les dépenses se sont élevées à 345 320 € pour réaliser les opérations principales suivantes :



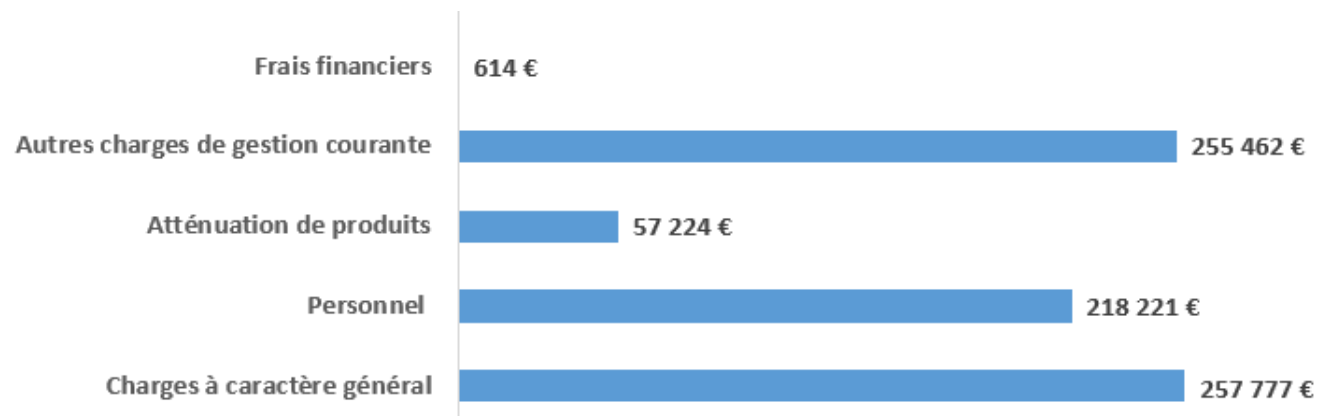
BUDGET PRIMITIF 2025

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 795 106 € sans augmentation de la pression fiscale communale sur le foncier bâti.

Les recettes de fonctionnement prévues

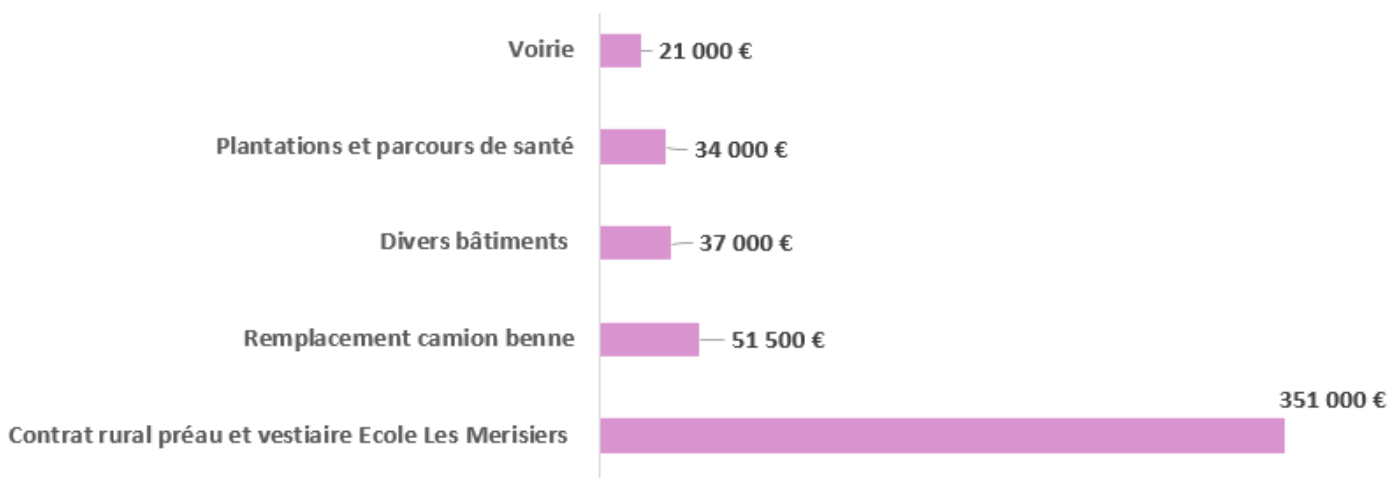


Les dépenses de fonctionnement prévues



Investissements

Le montant des dépenses d'équipement et de travaux consiste principalement dans les opérations suivantes bénéficiant de subventions :



LE SIVOM DU BRASSON ET LES ECOLES

L'extension de l'école des Quatre Chemins

L'ensemble des locaux a été livré au Sivom du Brasson fin avril après 15 mois de travaux.

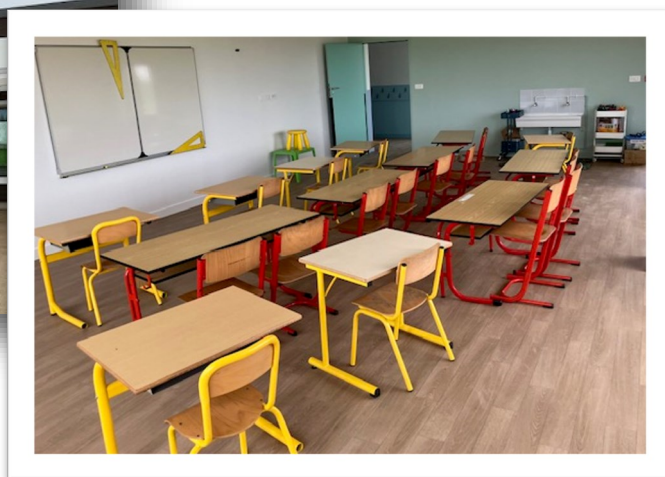
Ont été réalisés :

⇒ Un restaurant scolaire destiné à fonctionner sous le régime dit de la liaison froide.

Les enfants disposeront ainsi d'un espace de restauration d'une surface de 129 mètres carrés et verront le temps de restauration optimisé. Il est prévu deux services : le premier pour les maternelles, le second pour les primaires favorisant une ambiance calme pendant la prise des repas.

⇒ Une salle de classe de 65 mètres carrés accueillant depuis le 28 avril les enfants de CP/CE1, logés auparavant à l'annexe de la mairie de Lissy.

⇒ Une seconde salle de 77 mètres carrés destinée aux activités de garderie des plus petits.



L'école Les Merisiers

La première action du Contrat Rural communal concerne la réalisation d'un préau et l'agrandissement du vestiaire ainsi que l'accès aux sanitaires et sera réalisé durant les vacances d'été pour être opérationnels à la rentrée scolaire 2025/2026.





Investissements 2025

En préalable au vote du budget investissements 2025, le conseil municipal s'est prononcé sur les besoins nécessaires en investissements, à savoir principalement :

- ⇒ la rénovation du pignon sud de la mairie,
- ⇒ la sécurisation de la porte de la mairie avec digicode et caméra,
- ⇒ la réalisation d'un parcours de santé sur le stade,
- ⇒ la plantation d'arbres et d'arbustes autour de l'aire de jeux du Hameau du Parc,
- ⇒ la protection du coffret fibre optique place Louis Bullo,
- ⇒ le renouvellement du camion benne 3T500,
- ⇒ le remplacement des coussins berlinois par une écluse rue du Parc,
- ⇒ la construction d'un préau et d'un vestiaire à l'école Les Merisiers,
- ⇒ l'agrandissement du local technique.



Croix-Rouge Sur Roues

Un dispositif itinérant appelé Croix-Rouge Sur Roues devrait intervenir courant mai dans notre village vous apportant selon vos besoins :

- ⇒ **aide alimentaire** pour les plus démunis,
- ⇒ **matériel hygiénique** pour répondre aux besoins de première nécessité,
- ⇒ **cellule d'écoute** pour un soutien psychologique et social,
- ⇒ **aide sociale** pour orienter et accompagner les bénéficiaires,
- ⇒ **service d'aide informatique**.



C'est un lieu d'échange et de convivialité. A votre écoute, il peut aussi vous orienter vers d'autres structures sociales si besoin.



Sécurité : les bons réflexes pour protéger son domicile

Des gestes simples mais efficaces permettent de réduire les risques d'intrusion.

Protéger son domicile commence par quelques gestes de prudence. Gardez votre porte d'entrée fermée, même quand vous êtes chez vous. Ne laissez pas d'échelles ou d'outils à l'extérieur. Si vous partez en vacances, attendez votre retour pour poster des photos publiquement sur les réseaux sociaux, afin de ne pas informer de votre absence.

Renforcez vos entrées en installant des serrures robustes et, si possible, des barres de sécurité aux fenêtres. Simulez une présence : utilisez des minuteries pour allumer les lumières et la radio à des heures variées. Informez vos voisins de confiance de votre départ et faites relever régulièrement votre courrier par un proche.

Des caméras de surveillance, même factices, peuvent décourager les intrusions. Tout au long de l'année, vous pouvez bénéficier gratuitement d'une surveillance de votre domicile par la gendarmerie en vous inscrivant à l'Opération Tranquillité Vacances ([infos inscriptions sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)).



Chiens. Procédure en cas de morsure.

Déclaration, mesures préventives, surveillance sanitaire

et responsabilité du propriétaire

Déclaration

Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée à la mairie du lieu de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal (C. rur., art. L 211-14-2).

Suite à cette déclaration, le chien doit être soumis à une évaluation comportementale effectuée par un vétérinaire.

Cette évaluation, **obligatoirement communiquée au maire**, aboutit à la classification de l'animal dans l'un des quatre niveaux de dangerosité (cf. art. D 211-3-2). Elle constitue un élément qui demeure à l'appréciation du maire et qui ne lie en aucun cas ses décisions.

Mesures préventives

Le I de l'article L 211-11 ouvre au maire la possibilité de prendre des mesures de nature à prévenir le danger (ex : port d'une muselière) lorsqu'il constate qu'un chien est susceptible, compte-tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

En cas d'inexécution de ces mesures, le maire peut alors placer le chien dans un lieu de dépôt adapté.

En dernier ressort, dans le cas où, à l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés, le propriétaire ou le détenteur s'avère ne pas présenter toutes les garanties d'application des dispositions prescrites, le maire peut autoriser l'euthanasie de l'animal.

Surveillance sanitaire

La surveillance sanitaire est effectuée par un vétérinaire (cf. C. rur., art. L223-10).

Tout animal ayant mordu ou griffé une personne, même s'il n'est pas suspect de rage, est, si l'on peut s'en saisir sans l'abattre, soumis par son propriétaire ou détenteur et à ses frais à la surveillance du vétérinaire sanitaire. Dès qu'il a connaissance de tels faits, le maire rappelle au propriétaire ou détenteur les obligations ci-dessus définies et le met en demeure de les observer dans les 24 heures.

Responsabilité du propriétaire

L'article 1243 du code civil régit la responsabilité du maître du fait de son animal : « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Il est de la compétence des maires, sur le fondement de leur pouvoir de police prévu à l'article L2212-2 du CGCT, de prendre le cas échéant toute mesure visant à assurer localement le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques, notamment en tant que de besoin le port de la laisse pour les chiens non catégorisés (JO AN, 23.02.2010, question n° 46365, p. 2097).

Source : Les Éditions La Vie Communale



Je m'inscris sur les listes électorales

Les prochaines élections sont les élections municipales.

Elles auront lieu en mars 2026.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au **sixième mercredi précédant le scrutin**.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

⇒ **avoir le droit de vote**, ce qui implique de :

- * posséder la nationalité française,
- * être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin, ou en cas de second tour, la veille du second tour,
- * jouir de ses droits civils et politiques,

⇒ **avoir une attache avec la commune** au titre de :

- * son domicile principal,
- * sa qualité de contribuable,
- * sa qualité de gérant de société.

Attention, l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part. Grâce au téléservice, vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne sur le site : www.service-public.fr. L'inscription est gratuite.

A l'appui de votre demande, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- * **un justificatif de votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité),
- * **un justificatif de votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Vote par procuration : si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.

Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir. Le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :

- * en remplissant le formulaire en ligne (puis en allant à la police nationale ou à la gendarmerie),
- * en remplissant le formulaire à imprimer (puis en allant à la police nationale ou à la gendarmerie),
- * en remplissant le formulaire disponible à la police nationale ou la gendarmerie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.service-public.fr



Arrêtons les violences

Violences conjugales, violences sexuelles, violences sexistes au travail ou dans l'espace public, cyber harcèlement, mariage forcé, privation de liberté.... Les violences faites aux femmes revêtent de multiples formes, jusqu'à la plus insoutenable, le féminicide dont sont victimes entre 100 et 150 femmes par an, ces dernières années en France.

Parallèlement à la libération de la parole des femmes, la répression pénale s'est renforcée, avec par exemple, l'infraction d'outrage sexiste en 2018, les ordonnances de protection en 2020 et de nouvelles infractions pour protéger les mineurs en 2021.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, dans le cadre du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, s'est engagée dans la mise en œuvre, en mars 2023, du dispositif « Où est Angela ? » concernant le harcèlement de rue et en organisant des Assises chaque année depuis 2021, à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Sachez que pour permettre un meilleur accompagnement des victimes par les différentes structures publiques et privées sur le territoire de Melun Val de Seine, la CAMVS a édité un guide des ressources à destination des professionnels pour lutter plus efficacement contre les violences conjugales et intra-familiales qui leur sont soumises.

Hormis les services d'urgence habituels :

Gendarmerie : 01 64 71 71 63

Sapeurs-pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence européenne : 112

Numéro d'urgence pour personnes ayant des difficultés pour parler ou entendre : 114

voici quelques numéros et services d'écoute et d'orientation que vous pouvez contacter :

Violences : 3919

Centre hospitalier de Melun : 01 81 74 17 17

Paroles de femmes : 01 64 89 76 40

Allô enfance maltraitée : 119

Hébergement d'urgence : 115

Lutte contre le passage à l'acte et la récidive : 08 019 019 11



Rénovation énergétique ou comment décrypter son devis de rénovation et éviter les arnaques

Si vous êtes propriétaires occupants ou bailleurs, l'Agglomération Melun Val de Seine peut vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique lors de permanences physiques ou téléphoniques, sur rendez-vous au 01 64 98 11 79 ou www.melunvaldeseine.fr.

Des conseillers France Rénov sont à votre disposition pour identifier les solutions techniques appropriées à votre logement et à votre budget mais également vous indiquer les aides financières auxquelles vous avez droit ou vous aider à créer vos dossiers de demande d'aide.

Le nombre d'infractions commises par des entreprises de rénovation énergétique est particulièrement élevé depuis quelques années.

Face à cette situation, vous devez être vigilants et veiller à :

- ⇒ vous renseigner de façon approfondie sur la société en question,
- ⇒ ne rien signer immédiatement et étudier très attentivement le devis proposé,
- ⇒ se méfier des offres trop attractives,
- ⇒ ne pas verser d'acompte sur le moment,
- ⇒ redoubler d'attention si un prêt doit financer les travaux.

Si, malgré ces précautions, un litige a lieu, il est encore temps d'agir auprès du Médiateur de la Consommation, une association de protection des consommateurs, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), ou en contactant **le numéro national Réponses Conso au 0809 540 550**.



Sportez-vous bien avec Sport Passion !



Les stages d'activités sportives Sport Passion, proposés par l'Agglomération Melun Val de Seine aux 6-17 ans, reviennent cet été avec une formule toujours aussi dynamique.

Du 7 juillet au 22 août 2025, sept semaines d'activités sportives sont proposées, encadrées par des professionnels, sur trois sites : Boissise-le-Roi et Montereau-sur-le-Jard pour les 6 -12 ans et Melun pour les 13-17 ans.

Sports collectifs, athlétisme, sports de raquettes, activités gymniques et artistiques, jeux d'opposition et initiations aux arts martiaux, roller, golf, natation... il y en a pour tous les profils de jeunes sportifs.

Afin de faciliter l'organisation des familles, un système de navette est mis en place pour assurer le transport des participants vers les sites d'activités. D'autres services sont également proposés, comme un déjeuner et un goûter inclus, ainsi qu'une garderie en option le matin et le soir pour les 6-12 ans.

Le nombre de places étant limité, il est conseillé d'anticiper son inscription.

Informations et inscriptions sur www.sportpassion.melunvaldeseine.fr

Tarifs par enfant et par semaine

	6 à 12 ans			13 à 17 ans	
	Par semaine	Semaine 29 et 33 (semaine de 4 jours)*	Forfait garderie par semaine	Par semaine	Semaine 29 et 33 (semaine de 4 jours)*
Résidents Melun Val de Seine	110 €	87 €	21 €	125,50 €	103 €
Résidents hors Melun Val de Seine	171,50 €	130 €		182,50 €	152 €



Ciné Plein Air : la nature à l'écran

Ciné Plein Air, votre parenthèse cinématographique estivale, est de retour. Pour cette 11^{ème} édition placée sous le signe de la nature avec le thème « *Un ticket pour la nature* », 16 projections gratuites en plein air, du 14 juin au 30 août, vous seront proposées.

Rendez-vous sur les places et dans les parcs des communes de l'Agglomération Melun Val de Seine pour profiter de ces soirées conviviales. Devenu un événement incontournable, Ciné Plein Air doit son succès – plus de 2000 spectateurs en 2024 – à la collaboration étroite avec les municipalités du territoire.

Programme complet à venir sur www.melunvaldeseine.fr

**Rendez-vous sur le stade municipal
de Limoges-Fourches**

le 28 juin 2025 à 22 h.

**Film projeté : « Antoinette dans les
Cévennes »**

Des transats vous seront prêtés.

**En cas d'intempéries, rendez-vous
dans la salle polyvalente à 20 h 30.**



Comité Consultatif
d'Action Sociale

Le repas des aînés

Samedi 18 janvier 2025

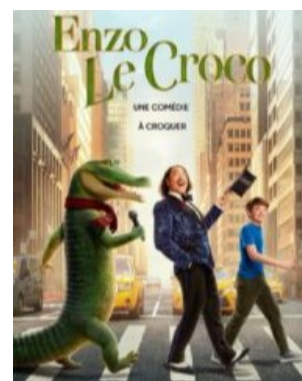


La soirée crêpes/cinéma

Samedi 1^{er} mars 2025



Cette année par le biais du CMJ, les enfants ont pu profiter d'une soirée crêpe avec la projection du film Enzo Le Croco.





Opération nature propre

Samedi 15 mars 2025



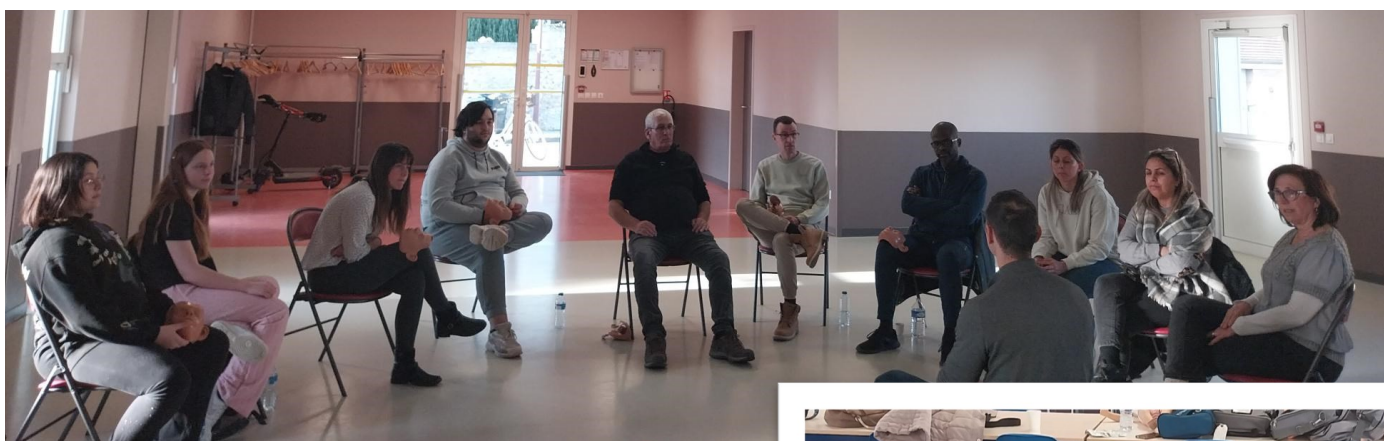
« J'Aime la Nature Propre » est une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets. Cette initiative se déroule le temps d'une matinée chaque année dans notre village en mobilisant les habitants bénévoles soucieux de leur environnement.

merci merci merci merci merci merci



Formation aux gestes de premiers secours

Samedi 8 mars 2025



La mairie a mis en place une formation sur les gestes de premiers secours dispensée par un pompier de Moissy-Cramayel.

Dans le but de favoriser l'apprentissage des jeunes, la municipalité a pris en charge la moitié du coût pour les étudiants.





La soirée loto

Samedi 22 mars 2025

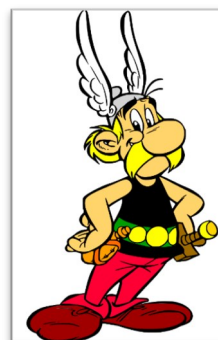


Le traditionnel loto a rassemblé plus de 80 personnes.



La sortie Astérix

Lundi 14 avril 2025



La sortie au parc Astérix lors des vacances de Pâques a connu un franc succès comme chaque année.





La chasse aux œufs

Lundi 21 avril 2025



Motricité des tous petits de la Maison des copains



Rédaction : Philippe CHARPENTIER, Aline COUDERC,
Bernard HOMBOURGER, Valérie LECONTE, Céline LEVALLOIS,
Fabienne VANDEWINCKELE,

Réalisation : Sandrine MORVAN

Tirage : 300 exemplaires

Directeur de publication : Philippe CHARPENTIER

IMPRIME PAR GEN CONTACT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MAIRIE

11, place de l'Eglise
77550 LIMOGES-FOURCHES